



GAZETTE DU JOUR.

FRANÇOIS, de grands évènements se préparent ; je suis en *Velette* : tout ce que je vois, tout ce que j'entends, sur le champ, je vous en instruis ; ce que vous découvrirez, ce que vous apprendrez, faites-le moi savoir, je le publie sur l'heure.

Du vendredi 30 novembre 1792.

NOUVELLES ÉTRANGÈRES.

De Nice, ce 18 novembre. Plusieurs journaux, imprimés à Paris, ont annoncé que les émigrés, réfugiés dans notre ville, sont sortis en robe-de-chambre, abandonnant tous leurs effets & le reste de leur pécule. Rien de plus exactement vrai que ce récit : nous avons eu jusqu'à cinq mille familles d'émigrés, dont plusieurs, qui avoient vendu leurs biens au commencement de la révolution, jouissoient encore d'une fortune considérable. Eh bien, ce diable d'Anselme ne leur laisse plus que la besace ! Un seul négociant a remis à ce général douze cents marcs de vaisselle, vingt-quatre marcs d'or, cent malles, des bijoux & autres effets précieux : *Anselme a recueilli des trésors.* Les propriétés territoriales, acquises par ces brigands, sont confisquées, & elles sont en grand nombre.

Le patriotisme fait de grands progrès ; nos voisins, les habitans de la petite principauté de Monaco, ont pris la cocarde nationale, planté l'arbre de la liberté, & établi un club patriotique ;

les habitans ont juré de vivre libres ou de mourir ; on chante par-tout la carmagnole, & ça ira.

De Saint-Tron, ce 25 novembre. — Lettre du général Dumourier au président de la convention nationale.

Citoyen président, je dénonce un crime contre la loyauté française ; je demande au nom de la patrie qu'on déshonore, qu'il soit réparé sur-le-champ, & que ses auteurs soient punis. Le crime est consigné dans la lettre que je reçois à l'instant de Bruxelles, & que je joins ici. Quand je suis arrivé dans la capitale de la Belgique, il n'y avoit pas plus de dix mille livres dans la caisse de l'armée en numéraire, pour faire la solde. Il n'y avoit point de payeurs nommés pour l'armée de la Belgique. Déjà la compagnie Masson ou d'Espagnac m'avoit avancé pour le prêt des dignes compagnons de mes travaux 300,000 liv. La victoire & ma réputation de probité & d'intérêt pour les Belges m'ont donné du crédit. J'en ai profité pour payer les troupes, & on renvoie les effets protestés ! &

2)
on met en état d'arrestation mes administrateurs, sans pourvoir au besoin de l'armée ! & des orateurs au moins indiscrets me peignent comme un homme, ou foible ou coupable, entouré des fripons & d'intrigans ! & on déshonore, avant de les avoir entendus, par les épithètes les plus avilissantes des citoyens qui viennent de sauver l'armée. Je lis dans le journal des Débats du 22, une lettre du ministre de la guerre qui en remet une de moi, par laquelle je demande d'être autorisé à passer seul, par le ministère du commissaire-ordonnateur Malus, tous les marchés pour l'approvisionnement de l'armée, toutes les traites pour le numéraire nécessaire pour la solde des troupes. Oui, j'ai écrit cette lettre ; j'ai fait cette demande, & je la fais encore, si, contre mon gré, je conserve le commandement de l'armée de la Belgique. Que Cambon qui a l'air de s'effrayer de l'influence d'un général victorieux qui seroit, dit-il, un véritable fléau pour une République, me réponde.

Dans ma campagne contre les Prussiens ai-je demandé une pareille autorisation ? Non, parce qu'alors une régie des vivres & des fourrages solide & bien réglée, un payeur & une cassette bien garnie me laissoient sans inquiétude. Alors, comme dit Cambon, je ne m'occupois que de commander. Dans la campagne de la Belgique, au contraire, j'ai débuté sans magasins, sans payeurs, sans hôpitaux, sans argent ; le ministre de la guerre vous présente des états de situation de magasins militaires.

Rappelez-vous, citoyens, un mémoire sur l'état de l'armée, des places & de l'administration du département de la guerre, que je lus en prenant ce ministère, qui fut accueilli avec tant d'injustice, & dont on a reconnu si bien ensuite la funeste vérité. Eh bien, relisez-le, & vous retrouverez encore la même confusion, & encore pire. Méfiez-vous des états de magasins. D'ailleurs, quand ils seroient exacts, pourquoi porter des commensibles & des fourrages dans le pays le plus abondant de l'Europe ? Pourquoi porter du nu-

méraire dans un pays riche ? Mais, me répond le ministre de la guerre, voici d'autres états présentés par le citoyen Bidermann, directeur du comité des achats. Ignore si ces états sont justes. Ce comité n'a encore rien fourni à l'armée ; je ne lui vois point de magasins. Ses préposés, s'ils existent, car je n'en ai vu aucun, ne se sont point présentés au général de l'armée, pour savoir de lui quels doivent être les emplacements des approvisionnements. Nous accablons nos amis de réquisitions. Nous vivons au jour le jour, & si le courage constant des Français libres n'étoit pas au-dessus de tout, nous aurions déjà terminé la campagne, faute de prévoyance. Ainsi, si les états présentés par Bidermann sont vrais, le comité des achats a tiré de grands approvisionnements du pays qui doit nourrir l'armée avant qu'elle en ait profité. Je prie le ministre de la guerre de remettre à la convention nationale la lettre qu'il m'a écrite à cet égard avec ma réponse. Pourquoi d'ailleurs un comité des achats ? Que signifie ce monopole à la suite de l'armée, qui en est le prétexte ? Est-ce là le moyen de gagner la confiance d'une République naissante ? Veut-on la faire exploiter par une compagnie d'accapareurs ? N'est-il pas plus loyal, plus juste, plus sage, & d'une meilleure politique, de laisser les gens du pays participer aux marchés ? N'est-ce pas un moyen plus sûr d'accréditer les assignats, par un commerce dont les avantages soient égaux pour les deux nations ?

Pesez dans votre sagesse, citoyens, les motifs de ma demande au ministre de la guerre, je la renouvelle encore, & ce n'est qu'à cette condition, que je garderai la conduite d'un plan vaste & sublime, enfanté pour le bonheur de deux peuples voisins, & pour la propagation de la liberté & de la bonne-foi. Ce n'est donc point aux deux administrateurs, si durement traités, ce n'est point au citoyen d'Espagnac qu'il faut faire le procès, c'est à moi, si les marchés passés par nécessité dans la Belgique, si les emprunts faits pour sauver l'ar-

mée, sont de crimes. Si l'abdication que j'ai faite d'avance de tout emploi après la paix, ne vous rassure pas sur mon caractère moral, si les erreurs de Cambon, sur un général victorieux, deviennent l'opinion générale, rappelez-moi, traduisez-moi à la barre; sacrifiez-moi, j'aurai trop vécu. Je préfère la liberté de ma patrie à tout. Ma tête supportera, avec le même calme, ou les lauriers ou la hache. Mais épargnez-vous les regrets, & à moi la douleur de voir sacrifier des gens qui n'ont fait qu'exécuter fidèlement mes ordres, & qui ont servi utilement leur patrie dans les emplois qui n'inspirent pas autant de soupçons que mes succès.

FRANCE.

Paris. Les citoyennes Louise-Adèle-Eugène Egalité; Stephanie-Félicité Sillery, & Henriette Sercey se sont présentées au corps municipal, elles ont déclaré que bien qu'elles se fussent absentes pendant un certain temps, par raison de santé & d'éducation, elles ne se regardent cependant pas comme émigrées, & que c'est par respect pour la loi qu'elles s'engagent à sortir de la République, si elles ne sont pas comprises dans la loi d'exception qui sera portée par la convention nationale, & si la convention n'a pas prononcé sur la réclamation qu'elles ont faites avant la quinzaine, terme prescrit.

Le corps municipal a ordonné de délivrer acte aux trois susdites citoyennes, pour leur servir & valoir ce que de raison.

§. Claude-François Stevenot, ci-devant commissaire de la section de la Butte-des-Moulins, accusé d'avoir fait, sans autorisation, & assisté de force armée qu'il avoit requise, des visites domiciliaires, actes arbitraires & arrestations de plusieurs citoyens, de s'être emparé des armes, bijoux, or, argent & assignats qu'il y a trouvés, sans en avoir dressé procès-verbal, & de s'être approprié une partie considérable desdits effets, a été condamné en douze années de fer & six heures d'exposition.

Nicolas Geanot, accusé d'avoir accompagné ledit Stevenot, a été acquitté, & mis sur-le-champ en liberté.

CONVENTION NATIONALE

Présidence du citoyen Grégoire.

Discours prononcé par l'orateur de la députation de la société constitutionnelle de Londres à la convention.

« Citoyens & frères, nous sommes députés par une société patriotique de Londres; appelée *The society constitutionnal information*, pour vous féliciter, en son nom, des triomphes de la liberté. Avant l'origine de votre révolution, cette société s'étoit trop long-temps occupée de ce grand intérêt avec peu d'espérance d'y réussir. Jugez, d'après cela, des transports de sa reconnaissance lorsque, grâce aux admirables efforts de la nation française, elle a vu l'empire de la raison s'étendre, s'affermir, & promettre aux hommes vertueux, en assurant le bonheur de leur semblables, que leur travaux ne resteroient plus sans récompense.

« D'innombrables sociétés, du même genre, se forment actuellement dans toutes les parties de l'Angleterre. Tous les esprits en reçoivent une impression générale qui les porte à fonder les abus du gouvernement & à rechercher les moyens d'y remédier; moyens aussi simples, que les abus sont compliqués. D'après l'exemple que la France a donné, les révolutions vont devenir faciles. La raison va faire des progrès rapides, & il ne seroit pas extraordinaire si, dans un intervalle moins grand qu'on ne peut l'imaginer, les Français envoyotent des adresses de félicitation à une convention nationale en Angleterre.

« Nous sommes chargés aussi d'informer la convention que la société que nous représentons a envoyé mille paires de souliers pour présenter, comme don patriotique, aux soldats de la liberté. Ces souliers sont à Calais. Il en sera envoyé, par la même société, six mille paires en six semaines.»

Réponse du président.

« Fiers enfans, d'une nation qui a illustré les deux mondes, & donné de grands exemples à l'univers, vous nous apportez plus que des vœux, puisque le sort de nos guerriers a mérité votre sollicitude; les défenseurs de notre liberté le seront un jour de la vôtre; vous aviez des droits à notre estime, vous en avez à notre reconnaissance; & les hommes libres n'oublieront jamais ce qu'il doit à la nation anglaise.

« Les ombres de Penn, de Hampden, de Sidney planeront sur vos têtes; & sans doute il approche le moment où des Français iront féliciter la convention nationale de la Grande-Bretagne.

« Long-temps la discorde agita ses flambeaux entre l'Angleterre & la France; l'ambition de rois fomentant des trames nationales, vouloit faire oublier que la nature ne produit que des frères.

« Vos îles furent autrefois, dit-on, arrachées au continent par un mouvement convulsif du globe; mais la liberté & l'amitié se replaçant sur les deux rives du détroit qui nous sépare, donnent la main à deux nations faites pour s'estimer & se chérir.

« Votre apparition au milieu de nous prépare des matériaux à l'histoire; elle mentionnera le jour où des citoyens d'une nation long-temps rivale, au nom d'une foule de leurs compatriotes, parurent au sein de l'assemblée des représentans du peuple français; elle racontera qu'à votre aspect nos cœurs se dilatèrent. Dites à la société qui vous a députés; dites à vos compatriotes, que dans les Français vous avez trouvé des hommes. »

Séance du jeudi 29 novembre.

On décrète que la manufacture des Gobelins, la savonnerie & la manufacture des porcelaines de Sèvres, qui avoient été réservées au roi, ne sont pas comprises dans le décret sur l'administration des domaines nationaux.

Lacroix, qui avoit obtenu un congé, revient en poste, parce qu'il apprend qu'on le dit impliqué dans l'affaire des papiers des Tuileries. Camus & Treillard disent que la calomnie les dénonce aussi comme impliqués dans l'affaire. Tous trois demandent que la commission des douze en fasse le rapport; & on décrète que ce comité fera con-

noître les députés qui peuvent être compromis dans cette affaire.

On commence la lecture d'une lettre de Narbonne, réfugié en Angleterre; mais quand on apprend qu'elle est de lui, on passe à l'ordre du jour.

Le conseil de la commune de Paris, réuni aux commissaires des quarante-huit sections, se présente & se plaint de la cherté progressive des denrées, & des accaparemens qui échappent à la surveillance des administrateurs. Le président annonce qu'on va s'occuper de cet objet. On passe à l'ordre du jour.

On supprime pour le premier décembre prochain, les jurés d'accusation & de jugemens établis le 15 août, & le tribunal criminel; on règle le traitement de officiers. On renvoie les procédures devant les tribunaux ordinaires.

Lequinio parle sur les subsistances; il prétend que la liberté indéfinie doit amener la circulation & l'abondance. Fenot succède & demande un régime restrictif, & pense que la liberté indéfinie n'est bonne que pour les accapareurs. Les deux discours seront imprimés.

Les commissaires nommés pour se rendre dans le département du Mont-Blanc, sont Simon, Grégoire, Hérault & Jacob.

Kellermann, prêt à partir pour la conquête de Rome, écrit à l'assemblée & la supplie de le défendre contre les calomnies.

Le général Valence annonce que son artillerie de siège est arrivée & qu'il va pousser avec vigueur, le siège du château de Namur.

Sain-Just parle sur les subsistances, & donne un plan absolument nouveau qui est fort applaudi, & dont on ordonne l'impression; il veut entre autres choses que l'impôt foncier soit acquitté en nature.

Le ministre de la guerre fait part de la lettre qu'il écrit à Dumourier, par laquelle il le prévient que le ministre de l'intérieur, celui de la marine & lui se sont réunis pour faire faire tous les approvisionnement par une seule administration, & qu'il espère que tout en ira mieux.

Le ministre des contributions publiques demande qu'il soit créé un comité pour prévenir la fabrication des faux assignats.

On s'inscrit à Paris au bureau de la Vedette, boulevard de la porte Saint-Martin, à celle Saint-Denis, annécroy. L'abonnement est de 27 livres pour l'année, 15 liv pour six mois, 7 liv 10 s pour trois mois. On peut s'abonner par deux mois en envoyant un assignat de cent sols.